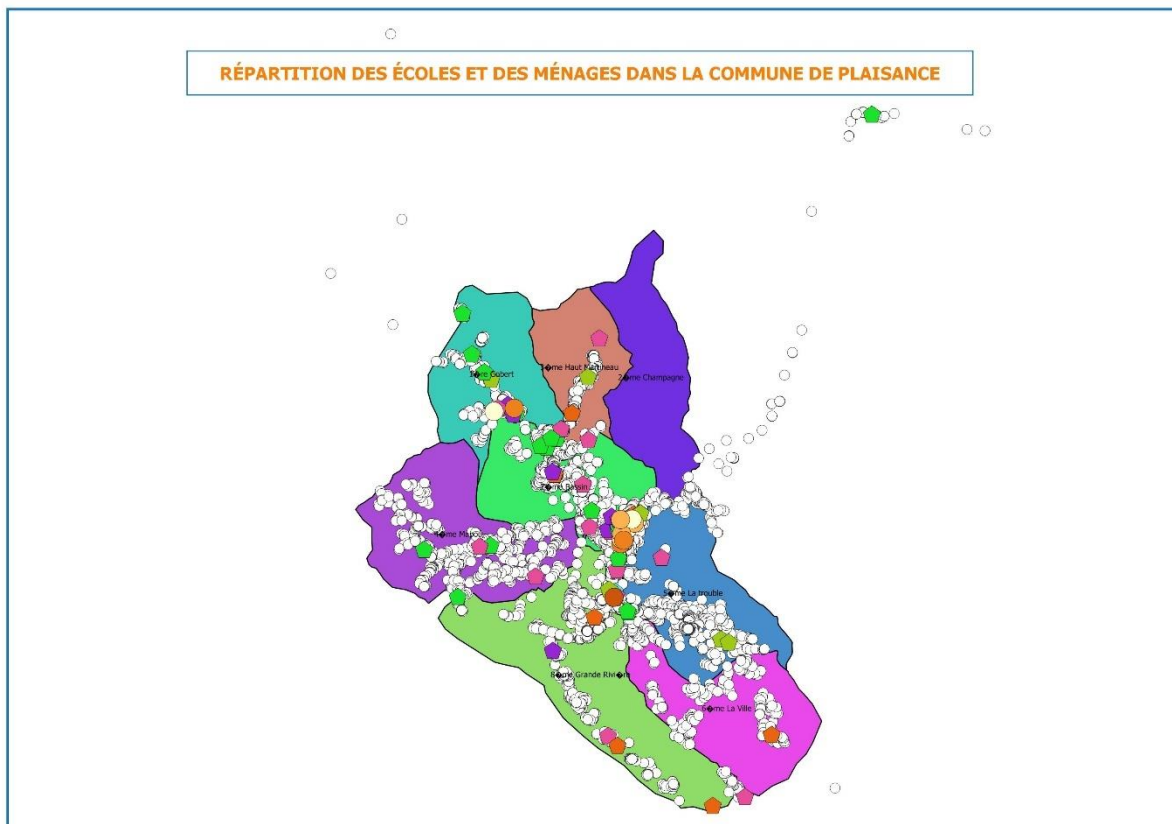


UCP-MENFP / BID



- Les points blancs représentent les ménages
- Les petites maisons vertes représentent les écoles pré-scolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE PLAISANCE DU NORD

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

AOÛT 2025

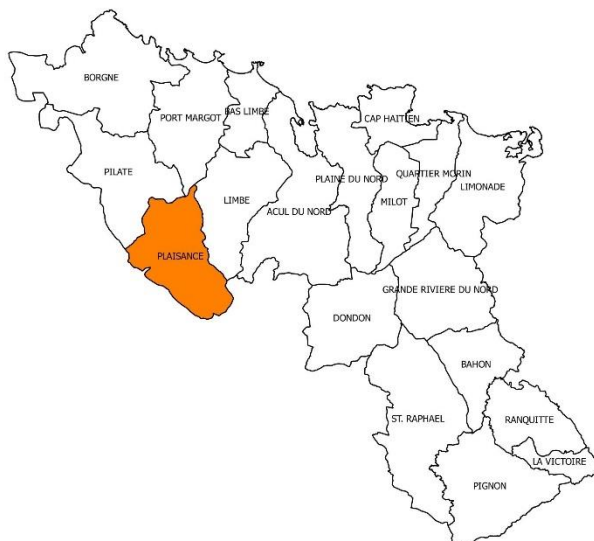
Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
A. Les Niveaux Pré-scolaire et Fondamental.....	3
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	3
1.1. Accessibilité et accès.....	4
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	10
II. Analyse démographique.....	15
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	15
2.2. Structure par âge de la population.....	15
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	16
2.4. Répartition par sexe de la population.....	16
2.5. Projection de la population scolaire.....	17
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	18
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	20
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	20
3.2. Les normes scolaires.....	20
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	22
3.4. Les infrastructures.....	24
3.5. Les enseignants.....	24
3.6. Les manuels scolaires.....	24
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	25
B. Le Niveau Secondaire.....	26
1. Diagnostic de la situation actuelle.....	26
1.1. Accessibilité et accès.....	27
1.2. Qualité de l'enseignement.....	29
2. Analyse démographique.....	32
3. Propositions de réorganisation de l'offre.....	33
Références bibliographiques.....	36
Les Annexes :	37
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Plaisance du Nord	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département du Nord entre les communes de Pilate, de Limbé et de Port-Margot, la commune de Plaisance du Nord est composée de la ville de Plaisance et de huit (8) sections communales : la 1^{ère} Section Gobert, la 2^{ème} Section Champagne, 3^{ème} Section Martineau, 4^{ème} Section Mapou, 5^{ème} Section La Trouble, 6^{ème} Section La Ville, 7^{ème} Section Bassin et 8^{ème} Section Grande Rivière.

COMMUNE DE PLAISANCE



La commune de Plaisance du Nord est traversée par une (1) rivière et contient vingt-quatre (24) sources d'eau et onze fontaines publiques.¹ Elle n'est pas électrifiée et les habitants se servent de la Digicel et de la Natcom comme moyens de communication téléphonique. Ses habitants portent le nom de Plaisancais ou plaisantois.

Sa population en 2015 était estimée à 69583 habitants par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et elle est passée à 80073 habitants en 2025. Ayant une superficie de 121.52 Km², sa densité de population est alors de 659 habitants/Km².

Une bonne partie de cette population (83.4%) est dispersée dans les sections communales. L'agriculture et le commerce constituent les principales activités économiques de la commune.

¹ Idem

En matière d'offre scolaire, il y a 6 kindergarten, 68 écoles fondamentales dont 14 écoles nationales, 12 écoles secondaires et 7 centres de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par un bureau de district scolaire (BDS) situé dans la ville de Plaisance et dirigé par un inspecteur principal.

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre, concerne seulement l'offre et la demande scolaires aux niveaux du préscolaire, du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux Pré-scolaire et Fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Plaisance du Nord, la majorité des écoles (81.1%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

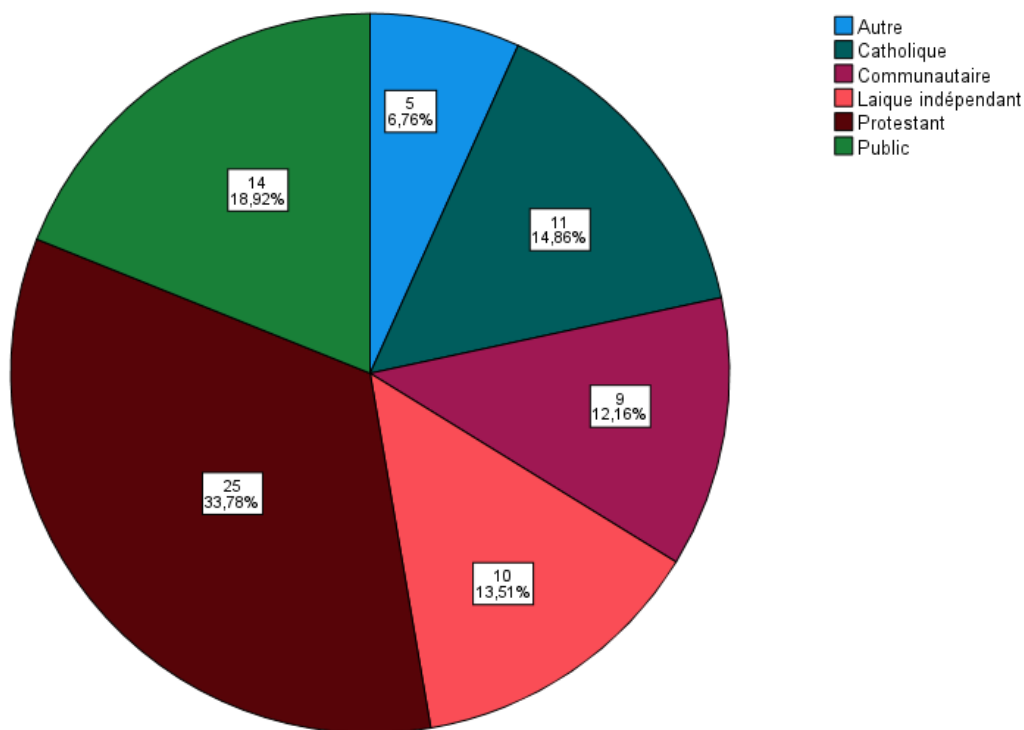


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Il y en a qui fonctionnent en simple vacation (93.2%) et d'autres en double (6.8%), à différentes périodes de la journée : de 7h00 à 12h00 (1.4%), de 8h00 à 13h00 (91.9%) ou à d'autres périodes de la journée (6.8%). Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Plaisance du Nord

Commune de Plaisance du Nord	Réseau d'appartenance						Total
	Autre	Catholique	Communautaire	Laique indépendant	Protestant	Public	
1ère Sect. Gobert ou Colline Gobert	# 0	1	1	2	4	1	9
	% 0,0%	11,1%	11,1%	22,2%	44,4%	11,1%	100,0%
2ème Sect. Champagne	# 0	1	3	0	2	1	7
	% 0,0%	14,3%	42,9%	0,0%	28,6%	14,3%	100,0%
3ème Sect. Haut Martineau	# 0	0	0	0	0	2	2
	% 0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
4ème Sect. Mapou	# 0	0	0	0	3	2	5
	% 0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	60,0%	40,0%	100,0%
5ème Sect. La Trouble	# 1	2	1	0	1	2	7
	% 14,3%	28,6%	14,3%	0,0%	14,3%	28,6%	100,0%
6ème Sect. La Ville	# 0	0	1	0	1	0	2
	% 0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%	100,0%
7ème Sect. Bassin	# 0	2	0	4	5	3	14
	% 0,0%	14,3%	0,0%	28,6%	35,7%	21,4%	100,0%
8ème Grande Rivière	# 1	3	1	1	2	3	11
	% 9,1%	27,3%	9,1%	9,1%	18,2%	27,3%	100,0%
Ville de Plaisance	# 3	2	2	3	7	0	17
	% 17,6%	11,8%	11,8%	17,6%	41,2%	0,0%	100,0%
Total	# 5	11	9	10	25	14	74
	% 6,8%	14,9%	12,2%	13,5%	33,8%	18,9%	100,0%

Ces écoles sont de tailles très variées, de 17 à 1048 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximum
Autre	154	58	293
Catholique	259	17	502
Communautaire	114	18	534
Laique Indépendant	106	27	233
Protestant	169	33	789
Public	351	77	1048
Ensemble	200	17	1048

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Plaisance du Nord

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Plaisance du Nord est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu, l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) Accroissement absolu de la scolarisation

Pour l'année scolaire 2024-2025, 11749 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE², on observe une diminution absolue de 2669 élèves³ dans cette commune.

ii) Accroissement relatif

En rapportant cette diminution absolue à l'effectif total d'élèves qu'on a eu aux deux premiers cycles du fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi une diminution relative assez importante; soit de 18.51%⁴ au cours de cette période scolaire.

iii) Taux moyen annuel de croissance

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de diminution de l'effectif scolaire dans la commune de Plaisance du Nord est de 1.9% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁵

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves,** selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;

² DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

³ $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 11749 - 14418 = -2669$ élèves

⁴ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{-2669}{14418} \times 100 = -18.51\%$

⁵ $E_{t+11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 14418 = 11749 (1+r)^{11}$$

$$r = 0.018784 \text{ (1.9\%).}$$

- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale de de Colline Gobert située dans la 1^e section Gobert recrute ses élèves dans les localités telles que : Dalla (moins de 15 mn de marche), Baudin (31 à 60 mn de marche), Martineau (plus de 60 mn de marche), et Grande Place (entre 15 à 30 mn de marche); soit donc 2 sur 4 localités de parcours jugés pénible ou inacceptable pour les enfants. Il en est de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune de Plaisance du Nord.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune de Plaisance du Nord, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 132.37%⁶.

Ce fort taux qui dépasse 100% s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans admis à cette année d'étude devient alors plus faible; soit 42.74%⁷ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que

$$^6 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{2143}{1619} \times 100 = 132.37\%.$$

$$^7 \text{ . Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{692}{1619} \times 100 = 42.74\%$$

l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe de la 1^e à la 6^e année fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation et le taux net de scolarisation. Pour la commune de Plaisance du Nord, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 82.06%⁸.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver aux deux cycles du fondamental est alors plus faible; soit 70.14%⁹ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux important est considéré encore insuffisant.

- iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 86%.¹⁰

Ce taux de transition se révèle assez important. En effet, il y a 27 écoles sur les 74 dénombrées (36.50%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

$$^8 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{11749}{14318} \times 100 = 82.06\%$$

$$^9 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{10042}{14318} \times 100 = 70.14\%.$$

$$^{10} \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année t+1}}{\text{Effectif 6e AF en année t}} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamentale} = \frac{804}{935} \times 100 = 86\%$$

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Plaisance du Nord selon qu'elles sont complètes ou non

Commune de Plaisance du Nord	Nombre total d'année d'étude											Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	11	12	
1ère Sect. Gobert ou Colline Gobert	# 0	0	0	0	0	1	1	0	6	0	1	9
	% 0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	11,1%	11,1%	0,0%	66,7%	0,0%	11,1%	100,0%
2ème Sect. Champagne	# 1	0	3	0	0	2	0	1	0	0	0	7
	% 14,3%	0,0%	42,9%	0,0%	0,0%	28,6%	0,0%	14,3%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
3ème Sect. Haut Martineau	# 0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	2
	% 0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	100,0%
4ème Sect. Mapou	# 0	0	0	0	2	1	1	0	0	1	0	5
	% 0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	40,0%	20,0%	20,0%	0,0%	0,0%	20,0%	0,0%	100,0%
5ème Sect. La Trouble	# 0	1	0	1	0	3	1	0	1	0	0	7
	% 0,0%	14,3%	0,0%	14,3%	0,0%	42,9%	14,3%	0,0%	14,3%	0,0%	0,0%	100,0%
6ème Sect. La Ville	# 0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
	% 0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%
7ème Sect. Bassin	# 0	0	3	0	0	2	1	1	2	0	5	14
	% 0,0%	0,0%	21,4%	0,0%	0,0%	14,3%	7,1%	7,1%	14,3%	0,0%	35,7%	100,0%
8ème Grande Rivière	# 0	0	3	0	1	1	3	1	0	0	2	11
	% 0,0%	0,0%	27,3%	0,0%	9,1%	9,1%	27,3%	9,1%	0,0%	0,0%	18,2%	100,0%
Ville de Plaisance	# 0	0	2	0	0	2	0	2	4	1	6	17
	% 0,0%	0,0%	11,8%	0,0%	0,0%	11,8%	0,0%	11,8%	23,5%	5,9%	35,3%	100,0%
Total	# 1	1	11	1	3	13	7	5	16	2	14	74
	% 1,4%	1,4%	14,9%	1,4%	4,1%	17,6%	9,5%	6,8%	21,6%	2,7%	18,9%	100,0%

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, trois (3) catégories de coûts sont ici considérées : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, et les coûts de nourriture et d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Plaisance du Nord, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 89583.11 et 101868.90 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 5 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Plaisance du Nord par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	9688.60	9406.03	8044.40	63171.11	90310.14
2 ^e AF	9486.20	8268.52	8657.28	63171.11	89583.11
3 ^e AF	10022.90	8268.52	8578.04	63171.11	90040.57
4 ^e AF	10207.10	9765.05	8454.31	63171.11	91597.57
5 ^e AF	10022.90	11110	8805.60	63171.11	93109.61
6 ^e AF	10383.80	9554.27	10013.15	63171.11	93122.33
7 ^e AF	15176.76	9335.42	11690.83	63171.11	99374.12
8 ^e AF	17335	9829.46	11533.33	63171.11	101868.90
9 ^e AF	12688.33	8631.13	10967.74	63171.11	95458.31

Dans une école nationale, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 88505.25 et 94583.20 gourdes; 91.94% de ce coût sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 5 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Plaisance du Nord par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	7195.84	1416.15	9406.03	8044.40	63171.11	89233.53
2 ^e AF		1212.50	8268.52	8657.28	63171.11	88505.25
3 ^e AF		1640.91	8268.52	8578.04	63171.11	91923.46
4 ^e AF		1392.73	9765.05	8454.31	63171.11	89979.04
5 ^e AF		1640.91	11110	8805.60	63171.11	91923.46
6 ^e AF		1312.50	9554.27	10013.15	63171.11	91246.87
7 ^e AF		3190	9335.42	11690.83	63171.11	94583.20
8 ^e AF		2594	9829.46	11533.33	63171.11	94323.74
9 ^e AF		2810	8631.13	10967.74	63171.11	92775.82

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Plaisance du Nord

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Plaisance du Nord est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières juges acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Plaisance du Nord :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Plaisance du Nord

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	73%	75%	76%	77%	79%	82%
Taux de redoublement	23%	22%	21%	22%	20%	14%
Taux d'abandon	4%	3%	3%	1%	1%	4%

- ii) **Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :**

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles							
TP	0,73	0,75	0,76	0,77	0,79	0,82	
TR	0,23	0,22	0,21	0,02	0,2	0,14	
TA	0,04	0,03	0,03	0,01	0,01	0,04	
Année	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés
		86					
2024-2025	2143	↗					2143
	↓	↘	47				
2025-2026	493	1564	↗				2057
	↓	↓	↘	35			
2026-2027	113	704	1173	↗			1991
	↓	↓	↓	↘	9		
2027-2028	26	238	774	892	↗		1930
		↓	↓	↓	↘	7	
2028-2029		71	341	606	687	↗	1705
			↓	↓	↓	↘	
2029-2030			125	271	604	542	1543
				↓	↓	↓	↘
2030-2031				100	330	553	445
					↓	↓	↘
2031-2032					143	338	454
						↓	↘
2032-2033						161	277
							↘
2033-2034							132
							0
2034-2035							
Promus							1307
Année-élèves							12994
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				7843			
Nombre d'années-élèves réel =				12994			
Rendement interne =				60,36			
Coefficient d'augmentation des coûts =				1,656767			
Coût de l'élève formé =				9,940601			

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est faible (60.36%), car seulement 445 élèves (20.77%) de la cohorte de 2143 élèves qui sont entrés en 1^e année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^e année fondamentale en 2030-2031 dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, qu'un total de 1307 élèves (61%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^e année du fondamental. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^{er}AF et qui atteignent la 2^{er}AF, puis la 3^{er}AF, la 4^{er}AF, etc. Par exemple, le taux de rétention de 1^{er}AF à 6^{er}AF est de 57.44% ($1594 \div 2775 = 0.5744$)¹¹ dans la commune de Plaisance du Nord. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^{er} année fondamentale, il y en a 57 qui parviendront à atteindre la 6^{er} année fondamentale. C'est donc une tendance quand même à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Plaisance du Nord. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Plaisance du Nord, un effectif de 590 enseignants dont 62.5% de femmes a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 10. Ils sont répartis comme suit :

¹¹

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad \frac{(6^{\text{e}}\text{AF})}{(1^{\text{e}}\text{AF})}$$

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Plaisance du Nord

Commune de Plaisance du Sud	# enseignant	# école	Ens/Éc
1ère Sect. Gobert ou Colline Gobert	73	9	8
2ème Sect. Champagne	36	7	5
3ème Sect. Haut Martineau	14	2	7
4ème Sect. Mapou	30	5	6
5ème Sect. La Trouble	40	7	6
6ème Sect. La Ville	21	2	11
7ème Sect. Bassin	116	14	8
8ème Grande Rivière	73	11	7
Ville de Plaisance	187	17	11
Total	590	74	10

Il ressort qu'il y a assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 10.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant ressorti qu'il y a un nombre important d'enseignants (38.50%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Leur répartition se présente comme suit :

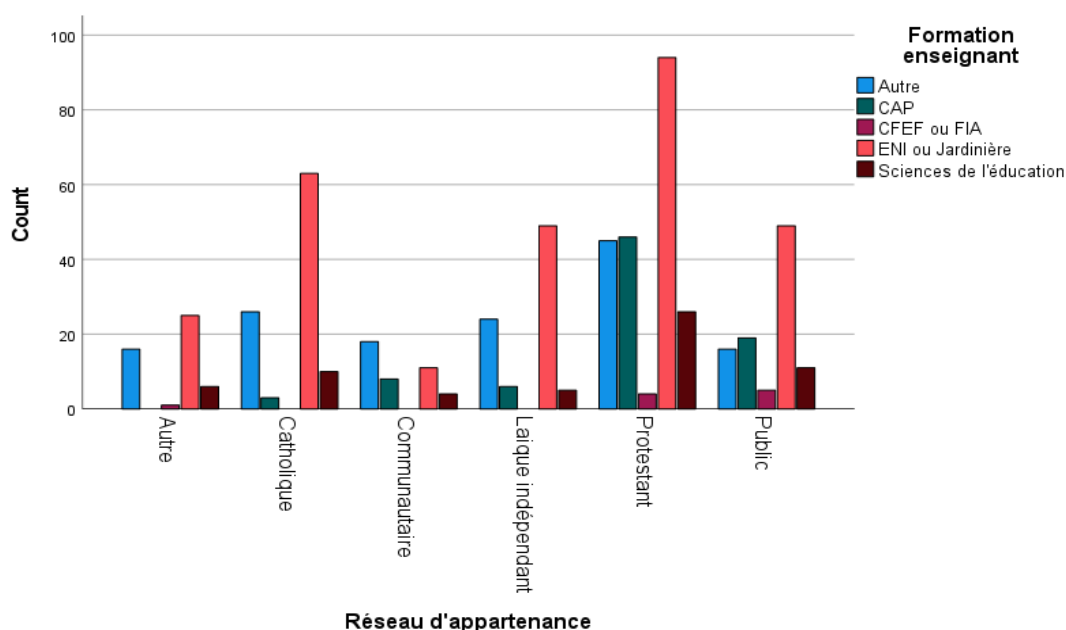


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Plaisance du Nord. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il n'y a pas assez de salles pour accueillir les classes et où les enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle de classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=0.93, ratio moyen élèves/salle de classe=27 et ratio moyen élèves/enseignant=25; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Plaisance du Nord

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Autre	40	48	770	0.83	19	16
Catholique	91	102	2849	0.89	31	28
Communautaire	40	41	1022	0.98	26	25
Indépendant	79	84	1060	0.94	13	13
Protestant	198	215	4213	0.92	21	20
Public	98	100	4917	0.98	50	49
Ensemble	546	590	14831	0.93	27	25

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Plaisance du Nord, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 17.73 et 51.51 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Autre	709	17.73
Catholique	4687.52	51.51
Communautaire	902.75	22.57
Indépendant	2141.25	27.10
Protestant	5076.44	25.64
Public	3508.25	35.80
Ensemble	17313.21	31.71

De même, il ressort que la superficie moyenne par élève dans la commune de Plaisance du Nord est plus ou moins dans les normes établies de 1 à 1m²20 dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre; elle varie entre 0.71 et 2.02 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	M ² /élève
Autre	0.92
Catholique	1.65
Communautaire	0.88
Indépendant	2.02
Protestant	1.20
Public	0.71
Ensemble	1.17

De plus, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se présente comme suit : il y a 16 écoles en mauvais état qui mériteraient d'être réhabilitées ou reconstruites; 27% des écoles ont de l'eau, 27% ont une cantine, 10.8% une petite bibliothèque et 12.2% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Plaisance du Nord. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui ont passé l'année sans avoir eu leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale 1^e et 2^e cycles dans la commune de Plaisance du Nord se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 132.37% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 42.74%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 82.06% Taux net de scolarisation = 70.14%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 86%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 89233.53 gourdes 2 ^e AF = 88505.25 gourdes 3 ^e AF = 91923.46 gourdes 4 ^e AF = 89979.04 gourdes 5 ^e AF = 91923.46 gourdes 6 ^e AF = 91246.87 gourdes 7 ^e AF = 94583.20 gourdes 8 ^e AF = 94323.74 gourdes 9 ^e AF = 92775.82 gourdes

91.94% de ces coûts sont pris en charge par les familles.	
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 90310.14 gourdes 2 ^e AF = 89583.11 gourdes 3 ^e AF = 90040.57 gourdes 4 ^e AF = 91597.57 gourdes 5 ^e AF = 93109.61 gourdes 6 ^e AF = 93122.33 gourdes 7 ^e AF = 99374.12 gourdes 8 ^e AF = 101868.90 gourdes 9 ^e AF = 95458.31 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 73% Taux de promotion en 2 ^e AF = 75% Taux de promotion en 3 ^e AF = 76% Taux de promotion en 4 ^e AF = 77% Taux de promotion en 5 ^e AF = 79% Taux de promotion en 6 ^e AF = 82%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 23% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 22% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 21% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 22% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 20% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 14%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 4% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 3% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 3% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 1% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 1% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 4%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 57.44%
Rendement interne du réseau d'écoles à Plaisance du Nord	61.01%
Rapport élève/salle de classe	27 élèves
Rapport élève/maître	25 élèves
# enseignants	590
% de femmes	62.5%
% de maîtres qualifiés	61.53%
Ratio moyen m ² /élève	1.17 m ²
Ratio moyen m ² /classe	31.71 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Taille moyenne des établissements	200
Salaire moyen d'un enseignant	9901.29 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Plaisance du Nord. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Plaisance du Nord, trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) de Plaisance du Nord au cours de la période 2020-2025 est égal à 211 enfants¹²;
- Son accroissement relatif est de 1.21%¹³ pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.24%.¹⁴

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Plaisance du Nord

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Plaisance du Nord par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

¹² $\Delta P = P_{2025} - P_{2020} = 17649 - 17438 = 211$

¹³ $\Delta P / P_{2011} = 211 \div 17438 = 0.0121$

¹⁴ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$
 $17649 = 17438 (1+r)^5$
 $r = 0.0024 (0.24\%)$

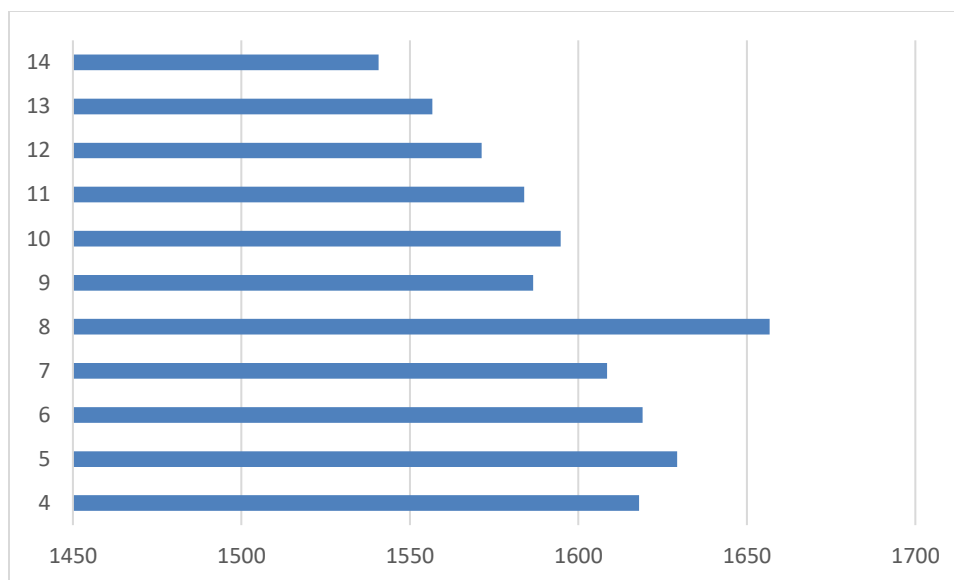


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2025 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Plaisance du Nord

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune de Plaisance du Nord est de 121.52 Km² et sa densité de population en 2025, de 659 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve assez dispersée en milieu rural. Les 11771 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Plaisance du Nord en 2025

Commune de Plaisance du Nord	# ménage	%
1e section Gobert	1540	13,1
2e section Champagne	389	3,3
3e section Martineau	647	5,5
4e section Mapou	721	6,1
5e section La Trouble	1031	8,8
6e section La Ville	1137	9,7
7e section Bassin	2857	24,3
8e section Grande Rivière	2854	24,2
Ville de Plaisance du Nord	595	5,1
Total	11771	100,0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Plaisance du Nord par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Plaisance du Nord

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	801	810	808	806	804	817	825	823	821	819
5	807	808	808	809	809	822	823	824	824	825
6	802	805	806	806	807	817	820	821	822	822
7	797	802	803	804	804	812	818	818	819	819
8	821	800	800	801	801	836	815	815	816	817
9	786	796	797	798	798	801	812	812	813	813
10	790	793	796	799	802	805	808	811	814	817
11	785	789	792	795	799	799	804	807	811	814
12	778	785	788	791	794	793	800	803	806	809
13	771	780	783	786	789	786	794	798	801	804
14	763	774	777	780	783	778	788	791	795	798
4-14	8700	8742	8758	8774	8790	8865	8908	8924	8940	8957

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de Plaisance du Nord, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Plaisance du Nord jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	79006	80073	81154	82249	83360

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Plaisance du Nord :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	1619	1626	1627	1628	1629

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	1618	1635	1631	1627	1623
5	1629	1631	1632	1633	1634
6	1619	1626	1627	1628	1629
7	1608	1620	1621	1623	1624
8	1657	1614	1615	1617	1618
9	1587	1608	1609	1610	1611
10	1595	1601	1607	1613	1620
11	1584	1594	1600	1606	1612
12	1571	1585	1591	1597	1603
13	1557	1574	1580	1586	1593
14	1541	1562	1568	1574	1580
4-14	17566	17649	17682	17714	17747

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Plaisance du Nord est de 70.14 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028 suivant le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 70.14 = 29.86\%$. La carte scolaire de Plaisance du Nord étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- **Calcul des admissions nouvelles**

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui

cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 42.74% dans la commune de Plaisance du Nord. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **$r = 0.1432$** . La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	1619	0.4274	692
2025-2026	1626	0.5706	928
2026-2027	1627	0.7138	1161
2027-2028	1628	0.857	1395
2028-2029	1629	1	1629

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Plaisance du Nord :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	73%	75%	76%	77%	79%	82%
Taux de redoublement	23%	22%	21%	22%	20%	14%
Taux d'abandon	4%	3%	3%	1%	1%	4%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude

En appliquant ces dispositions dans la commune de Plaisance du Nord, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1° AF	2° AF	3° AF	4° AF	5° AF	6° AF
2024-2025	2143	1822	1722	1601	1106	1005
2025-2026	961+928=1889	2143+182=2325	1822-182=1640	1722+160=1882	1601-160=1441	1106+101=1207
2026-2027	994+1161=2155	1889+233=2122	2325-233=2092	1640+188=1828	1882-188=1694	1441+121=1562
2027-2028	1127+1395=2522	2155+212=2367	2122-209=1913	2092+183=2275	1828-183=1645	1694+156=1850
2028-2029	1629	2522+237=2759	2367-237=2130	1913+228=2141	2275-228=2047	1645+185=1830

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de Plaisance du Nord

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Plaisance du Nord.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Plaisance du Nord ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 27 dans la commune de Plaisance du Nord et plus précisément à 50 dans les écoles nationales. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et garder à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du

nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Plaisance du Nord, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
22.8%	19.39%	18.32%	17.03%	11.80%	10.70%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $1 \times 50 = 50$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 500

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

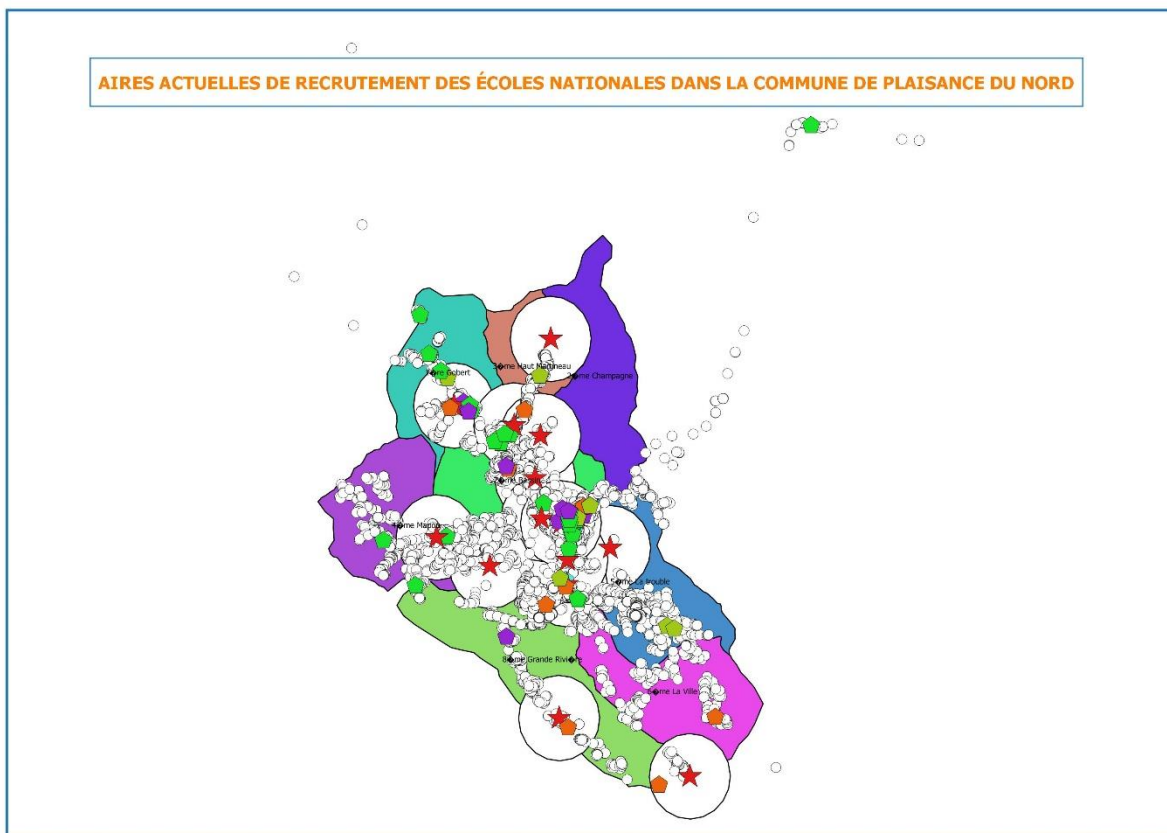
Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	50	50	500
Classes	2	2	2	2	1	1	10

Le nombre d'élèves par classe : $500/10=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 500 élèves et 10 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement au fondamental est la distance qu'un enfant de 6-14 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de Plaisance du Nord, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves et non pour d'autres. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.



La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 1342 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés, qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune de Plaisance du Nord et une bonne partie d'entre eux (16.09%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 23.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Plaisance du Nord selon leur handicap

Commune de Plaisance du Nord	Enfants moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1e section Gobert	4021	53	44	164	72
2e section Champagne	308	0	0	5	1
3e section Martineau	1565	22	25	146	25
4e section Mapou	501	9	4	12	1
5e section La Trouble	326	10	5	8	5
6e section La Ville	421	12	1	14	1
7e section Bassin	1008	99	15	38	26
8e section Grande Rivière	3946	42	52	75	66
Ville de Plaisance du Nord	111	1	0	3	2
Total	12247	248	146	465	199

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune de Plaisance du Nord	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
1 ^e Section Gobert	École nationale de Colline Gobert	Dalla
		Baudin
		Martineau
2 ^e section Champagne	École nationale de Champagne	Lillette
3 ^e section Haut Martineau	École nationale de Haut Martineau	Bernard
	École nationale communautaire Catherine Flon	Savane
4 ^e section Mapou	École nationale de Mapou Démoitié	Démoitié
		Pigeotte
	École nationale de Babin	Babin
		Duvivier
		Bois-Rouge
5 ^e section La Trouble	École nationale de Bedoret	Bedoret
6 ^e section La Ville	École nationale fondamentale complète de La Ville	Saint-Antoine
		La Ville
		La Trouble
7 ^e section Bassin	École nationale fondamentale complète de Bassin	Despeigne
	École nationale de Tessier	Tessier
		Terre Rouge
		Mapou
	École nationale des filles	Poudrière
		Tessier
		Mapou

8 ^e section Grande Rivière	École nationale de Fessac	Fessac
	École nationale complète de Chatard	Chatard
	École nationale de Puilboreau	Puilboreau

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, l'école nationale de Chatard mériterait d'être réhabilitée.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aura lieu d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (91.94%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de Plaisance du Nord en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

A. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cette mesure n'a pas pris pleinement effet dans la commune de Plaisance du Nord, car il y a 109 élèves au 3^e cycle fondamental dans les écoles secondaires. La majorité d'entre elles (91.7%) sont des collèges privés.

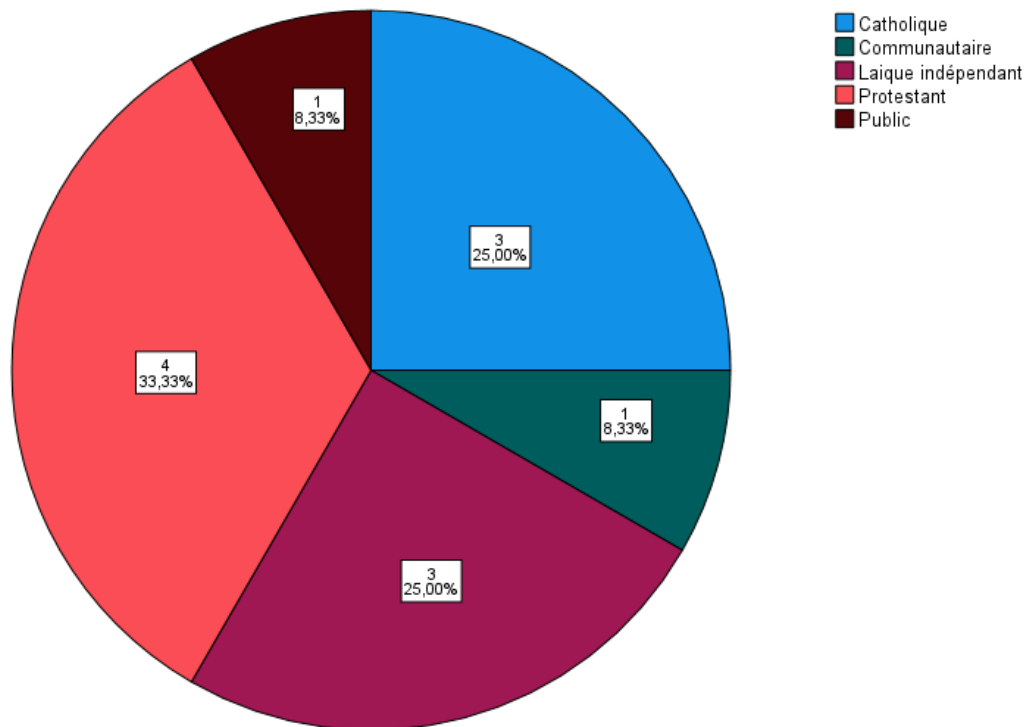


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

Elles fonctionnent toutes en simple vacation, à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Plaisance du Nord selon leur période de fonctionnement

Période de fonctionnement	# école	%
8h-13h	4	33,3
Autre	8	66,7
Total	12	100,0

Elles offrent la filière d'enseignement général (100%) et en son sein la Série « Sciences de la Vie et de la Terre ».

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la Série qu'elles offrent

Type de série	# école	%
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	12	100,0

Ce sont, dans l'ensemble, des écoles secondaires dont la taille varie entre 21 et 568 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximum
Catholique	98	72	114
Communautaire	21	21	21
Laique indépendant	89	71	101
Protestant	103	55	150
Public	568	568	568
Ensemble	130	21	568

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer que les écoles secondaires se trouvent réparties à différents endroits dans la commune de Plaisance du Nord :

Tableau 4 : Répartition des écoles secondaires dans la commune de Plaisance du Nord

Commune de Plaisance du Sud	Réseau d'appartenance					Total
	Catholique	Communautaire	Laique indépendant	Protestant	Public	
1ère Sect. Gobert ou Colline Gobert	# 1	0	0	1	0	2
	% 50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	100,0%
7ème Sect. Bassin	# 0	0	2	1	0	3
	% 0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	100,0%
8ème Grande Rivière	# 0	0	0	0	1	1
	% 0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Ville de Plaisance	# 2	1	1	2	0	6
	% 33,3%	16,7%	16,7%	33,3%	0,0%	100,0%
Total	# 3	1	3	4	1	12
	% 25,0%	8,3%	25,0%	33,3%	8,3%	100,0%

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 23.91%.

Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore beaucoup plus faible (9.02%); très loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 130010.50 et 135394.50 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	28392	14738	9867	77833.50	130830.50
NS2	31801.25	14584	10696	77833.50	134914.75
NS3	34427	12517	10617	77833.50	135394.50
Ns4	32260	10275	9642	77833.50	130010.50

Dans le public, le coût moyen annuel de scolarisation varie aussi, de 145888.50 à 151524.50 gourdes; 69.36% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves.

Tableau 6 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude		Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	46138	2000	14738	9867	77833.50	150576.50
NS2		2000	14584	10696	77833.50	151524.50
NS3		2000	12517	10617	77833.50	149105.50
Ns4		2000	10275	9642	77833.50	145888.50

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est le faible niveau de performance des écoles souvent enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de Plaisance du Nord était assez modéré au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 40 à 95 % suivant la classe considérée.

Tableau 7 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	82%	8%	10%
NS2	91%	9%	0%
NS3	95%	5%	0%
NS4	40%	0%	60%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 422 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau secondaire					
TP	0,82	0,91	0,95	0,4	
TR	0,08	0,09	0,05	0	
TA	0,10	0	0	0,6	
Année	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés
					Années-élèves
		42			
2024-2025	422	↗			422
	↓	↘	0		
2025-2026	34	346	↗		380
	↓	↓	↘	0	
2026-2027	3	59	315	↗	376
	↓	↓	↓	↘	
2027-2028	0	8	69	299	376
		↓	↓	↓	
2028-2029		1	10	66	120
			↓	↓	
2029-2030			1	10	26
				↓	↘
2030-2031				1	4
					↘
2031-2032					0
					0
2032-2033					0
Promus					150
Année-élèves					1794
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				602	
Nombre d'années-élèves réel =				1794	
Rendement interne =				33,53	
Coefficient d'augmentation des coûts =				2,982307	
Coût de l'élève formé =				11,92923	

Il en ressort donc que, dans cette commune, l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne très faible (33.53%). Des 422 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, 120 (28.44%) obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 306 enseignants dont 7 femmes (2.3%); 22.90% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 8 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Catholique	74	5	22
Communautaire	-	0	0
Laïque indépendant	71	0	12
Protestant	126	1	12
Public	35	1	24
Ensemble	306	7	70

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré. Certains enseignants proviennent de l'École Normale Supérieure ou des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir le graphe 2.

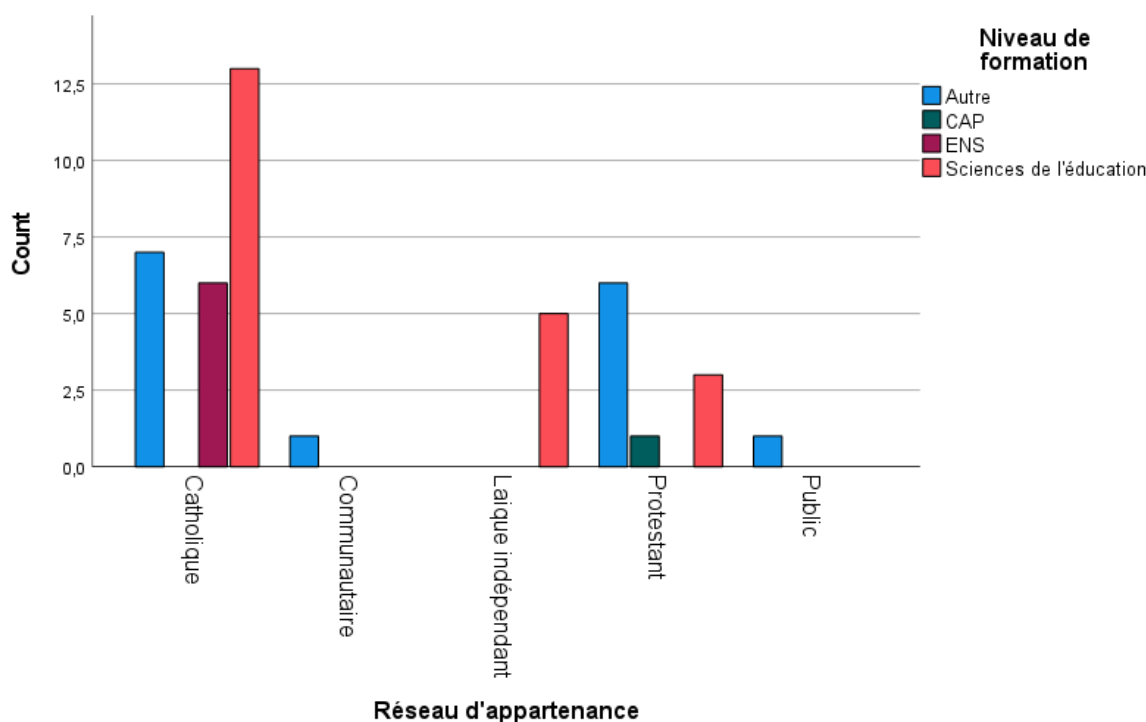


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 12300 gourdes à 23100 gourdes.

Tableau 9 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau	Salaire mensuel moyen
Catholique	10442
Communautaire	23800
Laïque indépendant	4964
Protestant	6192
Public	53000
Ensemble	10117

1.2.1. Organisation pédagogique

Dans la commune de Plaisance du Nord, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 28 élèves par salle de classe et 1.13 m² par élève, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Catholique	12	575.36	294	1.96	25	48
Communautaire	3	90	21	4.30	7	30
Laïque indépendant	12	368	268	1.37	22	30.67
Protestant	18	351	410	0.86	23	19.50
Public	11	385	568	0.68	52	35
Ensemble	56	1769.36	1561	1.13	28	31.60

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, et de qualité modérée; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 23.91% Taux net de scolarisation = 9.02%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 150576.50 gourdes NS2 = 151524.50 gourdes NS3 = 149105.50 gourdes NS4 = 145888.50 gourdes 69.36% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 130830.50 gourdes NS2 = 134914.75 gourdes NS3 = 135394.50 gourdes NS4 = 130010.50 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 82% Taux de promotion en NS2 = 91% Taux de promotion en NS3 = 95%

	Taux de promotion en NS4 = 40%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 8% Taux de redoublement en NS2 = 9% Taux de redoublement en NS3 = 5% Taux de redoublement en NS4 = 0%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 10% Taux d'abandon en NS2 = 0% Taux d'abandon en NS3 = 0% Taux d'abandon en NS4 = 60%
Rendement interne du réseau d'écoles à Plaisance du Nord	33.53%
Rapport élève/salle de classe	28 élèves
Nombre d'enseignants	306
Pourcentage de femmes	2.3%
% enseignants nommés par l'État	22.90%
% de maîtres qualifiés	62.79%
Ratio moyen m ² /élève	1.13 m ²
% d'élèves sans manuels	60%
Taille moyenne des établissements	130 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 53000 gourdes dans le public et 11349.50 gourdes dans le privé

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Plaisance du Nord croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	1539	1550	1560	1571	1581
16	1525	1537	1548	1558	1569
17	1511	1523	1533	1544	1554
18	1499	1507	1517	1527	1538
15-18	6074	6117	6158	6200	6242

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 2.34% dans la commune de Plaisance du Nord. Cela signifie donc qu'il resterait $100 - 2.34\% = 97.66\%$ d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Il faudrait donc accroître annuellement ce taux d'admission de 24.42% pour pouvoir atteindre l'objectif de 100% en 2028-2029. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

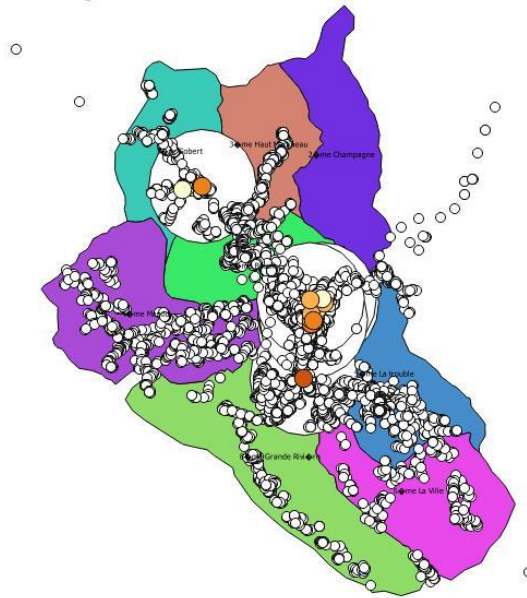
Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	1539	0.0234	36
2025-2026	1550	0.2676	415
2026-2027	1560	0.5118	798
2027-2028	1571	0.756	1188
2028-2029	1581	1	1581

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Plaisance du Nord

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

On a vu dans les pages précédentes que les écoles secondaires se trouvent réparties à différents endroits dans la commune de Plaisance du Nord. Ces écoles admettent des élèves qui viennent de différentes localités de cette commune comme le montre la figure 5 présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.



En effet, cette image fait très bien ressortir comment les aires de recrutement de ces écoles secondaires se recoupent dans la majorité des cas; c'est-à-dire qu'elles tirent leurs effectifs d'élèves dans presque les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, mettre à niveau ceux qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des coûts payés par élève (69.36%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Plaisance du Nord en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe I : Répertoire des écoles de la commune de Plaisance du Nord

Annexe II : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle